



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique à l'action culturelle

Strasbourg, le 23 mai 2025

Délégation académique à l'action culturelle

Référence : 2025-179

Frédéric Pruvost

Mél : Frederic.Pruvost@ac-strasbourg.fr

Tél. 03 88 23 37 35

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale en charge d'une circonscription
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
S/C de monsieur le directeur académique
des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Objet : Lancement de la campagne d'appels à projet (Projets artistiques et culturels en territoire éducatif)

Dans le cadre du 100% Éducation Artistique et Culturelle, les écoles et les établissements scolaires sont invités à participer à la campagne d'appels à projet (Projets artistiques et culturels en territoire éducatif).

Les dossiers de candidature sont à renseigner directement en ligne, sur l'application ADAGE (aucun formulaire papier n'est à envoyer ; par contre des pièces complémentaires seront à fournir et à envoyer par mail à : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr).

Tous les projets déposés doivent être co-construits entre l'équipe pédagogique et le partenaire intervenant (structure culturelle, artiste, chercheur, etc.).

Cette campagne se déroule en 2 temps qui sont les suivants :

Du mercredi 28 mai 2025, 8 heures au mardi 24 juin 2025, 18 heures :

- Ateliers scientifiques et techniques

La date limite pour le dépôt des avis des chefs d'établissement est fixée au **mardi 1er juillet 2024, 18 heures**.

Du mercredi 28 mai 2025, 8 heures au mercredi 1^{er} octobre 2025, 18 heures :

- Projet de classe du Gip-Acmisa
- Projet fédérateur du Gip-Acmisa
- Actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique (AEICST)
- Lire la ville (LLV)
- Classe d'initiation à l'architecture (CIA) en collège
- Un architecte à l'école

La date limite pour le dépôt des avis des inspecteurs de circonscription ou des chefs d'établissement est fixée au **mercredi 8 octobre 2025, 18 heures**.

Tous les cahiers des charges sont téléchargeables sur ADAGE.

- La délégation académique à l'action culturelle (03 88 23 37 26) est à votre écoute pour répondre à vos questions techniques sur l'application ADAGE ;
- Les coordonnateurs académiques de la [délégation académique à l'action culturelle](#) et les [conseillers pédagogiques départementaux \(CPD\) ÉAC](#) se tiennent à votre écoute pour vous aider dans le montage de vos projets.

Je suis sûre que vos équipes et vous-même accorderez tout l'intérêt qu'elle mérite à cette campagne d'appels à projet afin de permettre à 100 % des jeunes d'accéder à une éducation artistique et culturelle (ÉAC) de qualité.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de l'académie**



Claudine Macresy-Duport